

La chronique du CESA

6 avril 1991 : début de l'opération *Libage*

L'arme aérienne au service de l'action humanitaire

Le 7 mars 1991, alors que les opérations liées à la guerre du Golfe viennent de cesser, les Kurdes, qui peuplent la partie septentrionale de l'Irak, se révoltent contre le pouvoir central en vue d'obtenir leur indépendance. Loin d'être anéanti par sa défaite, Saddam Hussein s'engage dans une sévère répression contre eux. Les civils kurdes qui ne peuvent trouver refuge dans les pays voisins (Iran et Turquie) se rassemblent dans une zone montagneuse située au nord du pays, difficilement accessible par la route. Sous l'effet conjugué de la pluie et de la neige, les conditions de vie se dégradent rapidement. Le 5 avril 1991, l'ONU vote une résolution qui autorise une opération humanitaire, sous couvert militaire, visant à venir en aide à la population kurde, et qui institue une zone d'exclusion aérienne au nord du 36^e parallèle.

Au secours des Kurdes

Les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Australie, les Pays-Bas et la Turquie sont les principaux contributeurs de cette entreprise baptisée du nom de code de *Provide Comfort*. Ils sont soutenus par l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et le Canada. C'est depuis la base turque d'Incirlik que les avions occidentaux s'appêtent à agir.

Le dispositif français, regroupé sous l'appellation de *Libage*, est composé de cinq *C-160* (à partir du 22 avril, ils ne seront plus que trois) destinés à des missions d'aérolargage humanitaire. Des hélicoptères de combat (*Gazelle*) et de transport (*Super Puma* et *Cougar*) complètent l'ensemble. Le conditionnement du fret aérien est assuré par la base opérationnelle mobile aéroportée (BOMAP), complété par un hôpital mobile de campagne. Ces moyens bénéficient du soutien des chasseurs *F-15* et *F-16*, ainsi que d'un AWACS.

Une action d'envergure

L'opération est engagée le 6 avril 1991 et les premières missions aériennes ont lieu le 8 avril 1991. *Libage* prend fin le 20 juillet 1991. L'apport de l'armée de l'air dans cette action humanitaire est indéniable. Sur les 6 100 tonnes de fret larguées au total, environ 300 ont été délivrées par l'armée de l'air au cours de 62 parachutages.



Adjudant-chef Jean-Paul Talimi, rédacteur au CESA
Sous la direction de monsieur Patrick Facon, chargé de mission au CESA